Le CICR a supervisé la libération de détenus palestiniens

Ce communiqué de presse a été diffusé par la délégation du CICR en Israël

Agissant en tant qu'intermédiaire neutre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a supervisé la libération de 500 palestiniens qui ont été transférés de lieux de détentions israéliens vers la Cisjordanie et la bande de Gaza. Des délégués du CICR étaient présents aux divers points de passage où ont eu lieu les libérations (Tarqumiya, Beituniya, Tulkarm, Salem et Erez). Au préalable, le CICR s'était entretenu sans témoin avec les 500 détenus afin de confirmer leur accord quant au lieu de leur libération.

Depuis 1967, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949, le CICR visite les lieux de détention israéliens où sont détenus des palestiniens. L'objectif de ces visites est d'évaluer les conditions de détention et le traitement réservé aux détenus. Ces visites sont une priorité du CICR et continueront dans tous les lieux de détention israéliens.

Informations complémentaires : Virginia De La Guardia, CICR Jérusalem, tél. : + 972 57 2 229 985 Iyad Nasr, CICR Gaza, tél. : + 972 59 603 015 Uriel Masad, CICR Tel-Aviv, tél. : + 972 52 4 681 455